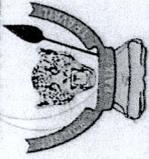


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 228/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 01/CGPMP/MININTERSECAC/2023, conclu avec la Vive-Primature de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions cinq cent nonante mille quatre cent trente-un, quatre centimes (USD 4 590 431,04) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-deux mille cent trente-trois, deux centimes (USD 32 133,02), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/11/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. M. KAYEMBE MBAYI
Directeur Général